



Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 302 – Juin 2021

SITE INTERNET
www.mairie-anse.fr

Festiv'Anse arrive, restez curieux !

Plan d'eau

➤ Pour la 16^e année la municipalité de Anse met à la disposition de sa population le site de la plage du Colombier.

A partir du 5 juin tous les samedis et dimanches de juin et tous les jours à partir du 26 juin jusqu'au 31 août de 11 h 30 à 20 h.

➤ Pendant la saison estivale la presqu'île se transforme :

- en plage surveillée **par 2 Maîtres-nageurs-sauveteurs de 13 h à 19 h pendant les jours d'ouverture.**

- **un pôle loisirs** avec : un aquaparc, des paddles, des kayaks et des bateaux électriques ainsi que sur terre un trampoline pour enfants à partir de 7 ans et pour adultes.

- à l'entrée de la presqu'île une guinguette « le plaisir d'Anse ».

Des tarifs pour les Ansois seront proposés.

➤ Ce **site naturel** est entretenu tout au long de l'année par les services techniques de la commune et pendant la saison par de jeunes plagistes à qui la municipalité de Anse propose un 1^{er} emploi. Une cinquantaine de jeunes sont embauchés pendant cette période. Ils sont reconnaissables à leur tenue bleue « Anse plage ».

➤ **Quelques rappels :**

- **La baignade est interdite en dehors de la zone surveillée** car les berges sont instables et les fonds profonds.

- Des **toilettes** sont à votre disposition vers la guinguette ainsi qu'un poste de secours sur la plage.

- Une **douche**, vers la plage, vous est proposée mais attention de ne pas utiliser de produits de toilette et de faire couler l'eau trop longtemps.

- De nombreuses **tables de pique-nique** sont installées à plusieurs endroits de la presqu'île.

- Des **agrès** sont à disposition des enfants installés par le conseil Municipal d'Enfants de Anse et d'autres pour les adultes, ainsi qu'un terrain de beach-volley.

- L'utilisation de **barbecue est toujours interdite ainsi que les 2 roues et les quads... Les chiens doivent être tenus en laisse** et les chevaux interdits sur la presqu'île.

➤ Il est demandé à chacun de **respecter le site**, de le **laisser propre** : de nombreuses poubelles et une benne à verres sont à votre disposition. Merci de respecter aussi ce site naturel.

Merci de prendre note des horaires d'ouverture et de fermeture des barrières qui donnent accès au parking principal : **de 11 h 30 à 20 h en période d'ouverture.**

Dépôt sauvage

Toute accumulation d'ordures dans un endroit non prévu à cet effet est une décharge ou un dépôt sauvage.

Le dépôt sauvage va de la canette vide jetée délibérément au bord de la route jusqu'à la montagne de pneus usagés s'élevant en pleine nature, en passant par le tas de déchets divers menant sa vie discrètement au coin d'un bois, le must du moment sont les masques jetables jetés n'importe où sur les routes et chemins.

➤ **Tout abandon de déchet dans la nature,**

Par exemple au bord d'une route ou au coin du bois, constitue une **infraction réprimée par l'article R 632-1 du Code pénal**. Il est puni d'une amende de contravention de 2^e classe.

➤ **Si l'abandon de déchets a été commis avec un véhicule,**

Ce qui est en général le cas, l'infraction peut être réprimée par les dispositions beaucoup plus sévères de

l'article **R635-8 du code pénal** qui prévoit une sanction de 5^e classe, mais aussi la saisie du véhicule ! On notera que tout automobiliste indélicat qui jette de sa portière une bouteille vide, un masque ou « tout autre objet » est directement concerné par cette disposition... pas souvent appliquée.

Types de déchets	Durée de vie dans l'environnement	Risques
Déchets végétaux	Quelques semaines à quelques mois	
Papier	Quelques semaines	
Vêtement de laine	1an	
Planche de bois peinte	13 ans	
Ferraille (acier)	100 ans	
Boite d'aluminium	200 à 500 ans	
Emballage plastique et masques	450 ans	Risque d'étouffement pour les animaux
Verre		
Huile moteur		Risque d'asphyxie du milieu aquatique
Batterie		Pollution par le plomb

➤ **Dans le cas d'une véritable décharge sauvage**
Régulièrement utilisée et qui accueille un certain volume de déchets autres que des remblais, il s'agit de l'exploitation non autorisée d'une ICPE (Installation Classée pour la protection de l'environnement). Ce type

d'activité ou d'installation étant sévèrement encadré par la loi. En effet la nomenclature des ICPE soumises à autorisation du préfet comporte une rubrique : « **2760 Installation de stockage de déchets...** » (A noter que la rubrique « 2711 Installation de traitement thermique de déchets, pourrait aussi être prise en compte, si les déchets sont incinérés).

Le fait d'exploiter une installation sans l'autorisation requise est puni d'un an d'emprisonnement et de « 75000 euros d'amende. (**Article L173-1 du code de l'environnement**).

➤ Une opération d'évacuation des dépôts sauvages a été effectuée le 18 et 19 mars sur le chemin le long de l'autoroute des Célestins à Limas. Une grosse quantité de déchets étaient dans les fossés. La commune a fait évacuer : 6,16 tonnes de DIB (déchets industriel banal : électroménager, meubles,..) et 25,5 tonnes des déchets verts pour 1 coût de 6000€.

La propreté est la première image qu'une ville offre à ses habitants et à ses visiteurs. Si à Anse le cadre de vie est naturellement exceptionnel, chacun doit bien prendre conscience qu'il est nécessaire de le préserver et l'embellir.

Afin de réduire les désagréments liés au dépôt sur la voie publique et d'améliorer la valorisation des déchets, la déchetterie est à la disposition de tous :

➤ **Horaires de la déchetterie d'Anse** : elle est ouverte le lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 18 h ; le samedi du 1^{er} avril au 31 octobre de 9 h à 18 h (non-stop), du 1^{er} novembre au 30 mars de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Rappel badge d'accès à la déchetterie

Un badge mis à disposition par la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées est nécessaire pour accéder à la déchetterie. La remise gratuite de celui-ci sera effectuée à raison d'un seul badge par foyer fiscal et sur présentation à la Mairie de votre taxe d'habitation ou professionnelle (aux heures d'ouverture de la Mairie). En cas de perte de ce badge, le signaler à la Mairie qui en fournira un nouveau au tarif de 20 € (règlement par chèque uniquement).

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves ...Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 31 mai à 19 h, salle du Conseil Municipal.

La médiathèque Albert-Gardoni au mois de Juin

➤ **Réouverture de la MAG le vendredi après-midi**, de 16 h à 18 h 30. **Cette réouverture sera validée courant du mois de juin** et annoncée sur le site Internet

➤ **Restitution « Perlette voyage... » le samedi 5 juin à 10 h 30 à la chapelle Saint-Cyprien.** Ne pouvant pas accueillir l'animation « Perlette raconte » dans les locaux de la médiathèque au vu du contexte sanitaire actuel, Perlette a été accueillie par les enfants et leurs famille, accompagnée de sa « valise » remplie d'une sélection d'albums et contes. 10 enfants ont accueilli la sympathique grenouille dans leurs maisons, ils/elles lui ont lu des histoires et partagé de moments heureux en sa compagnie.

Balade contée « Au fil de l'eau »

en association avec Arts Civilisation et Patrimoine A.C.P., le samedi 26 juin, à 10 h. La commune de Anse possède une riche histoire liée aux cours d'eau qui la traversent : l'Azergues et la Saône. La Médiathèque et A.C.P. s'associent et proposent une nouvelle balade contée qui se déroulera au fil de l'eau. Une exposition de photos concernant le paysage fluvial Ansois, provenant principalement du fonds des archives municipales, sera visible à la Médiathèque, au retour de la balade. Durée totale de la balade : 1 h 30 (1 km environ), avec une alternance de haltes consacrées à la lecture de textes choisis et de haltes d'explications historiques sur le paysage fluvial Ansois et son activité dans le passé.

➤ **Concert Reno Bistan chante Genova le mercredi 30 juin** – renseignements à la Médiathèque à partir du 15 juin. La Médiathèque organise, en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Rhône, un concert tout public « Reno Bistan chante Genova », auteur-compositeur-interprète dont les chansons naviguent entre ironie et poésie, Reno Bistan s'est offert une escapade italienne et a dédié un disque

entier à la ville de Gênes qui l'a accueilli pour un temps. La cité portuaire lui a inspiré des compositions originales, en français et en italien, et quelques adaptations de chansons de ces « *cantautori* » célèbres. Sur scène, le guitariste Oriol Martinez-Codinachs accompagne cette balade entre rire et mélancolie.

📖 La musique à l'honneur

Juin est le mois de la musique et la médiathèque a décidé de vous concocter une sélection de pépites musicales pour le plus grand bonheur de vos oreilles ! Retrouvez une table thématique à partir du mercredi 2 juin, sous l'arbre de la médiathèque. Plus particulièrement, des CD, des livres et des DVD de Georges Brassens seront mis en avant, 2021 étant à la fois le centième anniversaire de la naissance et le quarantième de la disparition du grand artiste sétois.

📖 Week-end sous le signe du Polar !

Dans le cadre du Festival « Les Quais du Polar », le vendredi 2 juillet et le samedi 3 juillet, différents horaires et lieux à venir. Une rencontre littéraire avec Marc Villard, prévue pour **le vendredi 2 juillet à 19 h**, auteur de romans noirs. Pour l'occasion, le cercle des lecteurs reprendra prochainement son activité. Toute l'équipe de travaille pour permettre à des passionnés du livre de se réunir, dans ses murs ou en extérieur, afin de pouvoir reprendre le fil de ces conversations littéraires. Les rendez-vous, commencés au mois de Mai, se poursuivront **le vendredi 18 juin, de 18 h à 19 h**, dans les jardins de la Chapelle Saint-Cyprien. Renseignements et inscriptions à la Médiathèque.

📖 **Le cercle des lecteurs reprend son activité : venez le rejoindre !** Il était une fois, un temps où l'on pouvait se réunir et discuter ensemble d'un bon livre autour d'une tasse de café ou de thé... L'équipe de la Médiathèque travaille pour permettre à des passionnés du livre de se réunir, dans ses murs ou en extérieur.

📖 Toutes les informations sur le site Internet mediatheque.mairie-anse.fr au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

📖 Acquisition de véhicule électrique pour les Services Techniques

Après l'acquisition en 2020 d'un Renault Kangoo ZE, transformé en Pick up, pour le service propreté, la commune de Anse a doté les services techniques en ce début d'année d'un petit utilitaire Goupil G5 pour le service fleurissement et aussi d'un vélo électrique pour le service des cantines.

Ces 3 véhicules sont utilisés principalement en centre-ville.

📖 Séqu'Anse culturelle revient !

Le service culturel est heureux de vous annoncer que le spectacle « **Vivi** » initialement prévu le 29 mai dernier est programmé **le samedi 19 juin** en plein air (sauf nouvelles restrictions sanitaires). De quoi passer un bon moment en famille à quelques jours de l'été.

Vivi est un spectacle tout public familial qui mélange magie, cirque et musique ethnique. Il raconte l'histoire de deux artistes venus pour faire leur spectacle. Celui-ci va être perturbé par l'apparition d'une mystérieuse valise. Comment l'attraper ? Que contient-elle ? L'union de Cédric Bertox et Zalem, de la magie et de la musique vivante est une récréation lumineuse. Zalem, multi-

instrumentiste maniant tour à tour le didgeridoo, la beatbox ou la kesskess, s'allie à Cédric – qui a déjà fait un passage remarqué dans Séqu'Anse culturelle avec le Cabaret des illusionnistes. Complices plus que jamais, les deux artistes seront sur scène pour deux séances dans le respect des conditions sanitaires.

Vente des places en ligne sur <https://service-culturel-anse.mapado.com/> ou à l'infothèque (de préférence par chèque). Attention pas de vente de billets sur place. Pour l'occasion, le spectacle se déroulant en plein air, à l'espace Bertrand, les tarifs sont les suivants : < 18 ans = 5 euros ; > 18 ans = 10 euros ;, 18-25 ans, sans emploi ou > 65 ans = 8 euros. Les places seront en vente à partir du 1^{er} juin.

📖 Cérémonies commémoratives du 18 Juin

A l'occasion de l'Appel du 18 Juin 1940, une cérémonie du Souvenir aura lieu le vendredi 18 juin à 18 h au Monument 1939 – 1945.

📖 Rappel de civisme

Suite à l'arrêté municipal du 20 septembre 2001, la Municipalité rappelle qu'il est formellement interdit de faire brûler sur tout le territoire de la commune : des ordures ménagères, des déchets encombrants de ménages, des débris de jardins et déchets végétaux, sous peine de verbalisation.

📖 Elections des Conseillers départementaux et régionaux

📖 Les élections des conseillers départementaux et régionaux se dérouleront les **dimanches 20 et 27 juin 2021.**

📖 **Changement de lieux pour ces élections : Ansolia et non salle Marie-Marvingt (cause conditions sanitaires).**

📖 Il convient d'assurer des permanences de 2 h 30 dans les 10 bureaux de vote. Tout électeur majeur peut participer à cette **action citoyenne**. La municipalité fait appel à des volontaires intéressés par cette expérience citoyenne. Merci de contacter la mairie par courriel contact@mairie-anse.fr.

📖 Inscriptions au Tennis Club Ansois

La saison du Tennis Club Ansois se termine bientôt mais vous pouvez vous inscrire pour la nouvelle qui débutera le 1^{er} septembre. Inscriptions les samedis 12 et 26 juin de 10 h à 12 h et le mercredi 16 juin entre 18 h et 20 h au club (avenue de l'Europe, entre la Halle des sports et le terrain de foot).

📖 A.C.P. (Arts Civilisations et Patrimoine) organise une visite de la vieille ville

A.C.P. (Arts-Civilisations-Patrimoine) propose ce mois deux animations :

- Une visite du Vieil Anse (gratuite et guidée) le samedi 19 juin à 15 h (Rdv devant la mairie, ne pas oublier son masque).

- Une animation le samedi 26 juin, en collaboration avec le Modélisme Ansois (maquette en bois du hord du château, le plus vieux de France) au pied du Château des Tours, découverte de l'exposition photographique des divers hords de France avec visite guidée du hord par petits groupes (respect des gestes barrière) à 14 h. – 14 h 45 – 15 h 30- 16 h 15- 17 h. Contact Jean-Pierre Giraud ☎ 06.67.32.38.87.

2CEA communiqué

Du 18 au 27 juin : exposition des Travaux d'élèves à la chapelle Saint-Cyprien. Ouverture : samedi et dimanche de 14 h – à 18 h 30.

Renseignements ☎ 06.64.19.72.01 ou 04.74.67.13.71

✉ 2cea.anse.chateau@gmail.com

Fête de la Vigne des Garçons

Cette année de nouveau la fête de la Vigne des Garçons peut être organisée, ce sera le dimanche 4 juillet à l'espace Bertrand. C'est la classe en 6 qui se charge de l'organisation avec notre soutien. Les cartes seront en vente auprès des présidents de chaque interclasse.

Nous vous attendons pour une belle journée conviviale. Bien entendu dans le respect des règles sanitaires.

Portes ouvertes du Club d'Athlétisme de Anse A.A.C. (Anse Athlétic Club)

L'association organise ses Portes Ouvertes Athlétisme durant tout le mois de juin, les mercredis de 16 h à 17 h 30. Prenez vos baskets et venez jouer (à partir de 9 ans), vous confronter et donner le meilleur, sur nos animations présentées sur le stade de Anse.

Collecte des ordures ménagères

■ **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 1 – 8 – 15 – 22 et 29 juin et les vendredis 4 – 11 – 18 et 25 juin

■ **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 14 et 28 juin et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 9 et 23 juin

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

■ **C.M.P. (Centre Médico Psychologique)- CATTP** consultation médico psychologique et sociale pour adolescent – salle école Paul-Cézanne- 184 impasse Lamartine ☎ 04.72.42.19.19

■ **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84

■ **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 ✉ contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

■ **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50

■ **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif

pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

■ **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

Permanence en Mairie ou sur Anse

■ **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84

■ **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Aaron STAUDT PAREDES né le 18 mars

Paloma BERTHIER-RUIZ née le 1^{er} avril

Connor GRIERE né le 5 avril

Ela DEMIRCAN née le 4 avril

Jeanne MATHIEU née le 23 avril

Décès

Rose POULARD ép. VILLET décédée le 8 avril à Trévoux (97 ans)

Jean Marc RENOUD-LYAT décédé le 11 avril à Gleizé (73 ans)

André PINARD décédé le 14 avril à Gleizé (79 ans)

Jean Claude BARBE décédé le 16 avril à Gleizé (81 ans)

Clotilde FEDRY décédée le 17 avril à Gleizé (55 ans)

Claudette RIOTTOT ép. DESIGAUX décédée le 22 avril à Gleizé (82 ans)

René MAURY décédé le 22 avril à Gleizé (90 ans)

Marie DREVON ép. VERRIERE décédée le 2 mai à Gleizé (96 ans)

Joaquim GUERREIRO SEMIAO décédé le 8 mai à Anse (90 ans)

Roger HUGONNOT décédé le 10 mai à Anse (86 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albarret

Tirage à 3300 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et

samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite